

Réunion du conseil Municipal du vendredi 20 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Lorenc, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond)

Secrétaire de séance : Mme Oury

Le compte-rendu du conseil du 8 septembre 2017 est adopté.

1/ Présentation de la démarche participation citoyenne :

Le Lieutenant Godineau, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Maintenon, présente au conseil municipal la démarche de la participation citoyenne.

Le dispositif a pour objectif la prévention des atteintes aux personnes et aux biens. Il couvre environ 3000 communes en France.

La population est invitée à participer à une réunion d'information publique. A l'issue de cette réunion des référents volontaires sont mis en place. Leur rôle est de recevoir ou d'échanger des signalements avec la gendarmerie.

Le Conseil municipal est favorable à la mise en place de la participation citoyenne sur la commune.

2/ Modification des statuts de la Communauté de communes des Portes euréliennes :

La Communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile de France a adopté le 28 septembre une modification de ses statuts :

- Rajout d'une compétence obligatoire : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence Gemapi)
- Retrait de compétences optionnelles : entretien et aménagement des rivières (pour le Val de Voise et Terrasses et vallées de Maintenon), création, extension et entretien des plans d'eau d'intérêt communautaire (ex communauté de communes des Quatre vallées). Ces compétences optionnelles sont intégrées dans la compétence Gemapi.
- La modification statutaire prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour approuver cette modification des statuts.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts.

3/ Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile de France s'est réunie le 19 et le 25 septembre. Les communes doivent se prononcer sur les décisions prises :

- Modification des attributions de compensation pour les communes du Val de Voise suite au changement de fiscalité (passage à la fiscalité professionnelle unique lors de la fusion des communautés de communes)
- La Communauté de communes du Val de Voise possédait une balayeuse mise à disposition des communes. Le produit de la vente de cette balayeuse va être redistribué aux communes en dédommagement du service qui n'est plus assuré.
- Modification du montant de l'attribution de compensation de la commune d'Auneau-Bleury-St-Symphorien compte tenu de charges rétrocedées (compétence petite enfance et périscolaire)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

4/ Fonds départemental de péréquation

La commune peut bénéficier comme les autres années du fonds départemental de péréquation. Ce fonds est versé aux communes de moins de 5000 habitants. Le fonds est attribué en fonction du montant des investissements réalisés par la commune.

Le montant maximal attribué par le département pour Béville est de 32500 €, si ce montant plafond n'est pas atteint la commune pourra en faire bénéficier le SIRP.

Le Conseil municipal décide d'approuver la demande de fonds de péréquation auprès du département.

5/Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques (Energie Eure-et-Loir)

Le Syndicat Energie Eure-et-Loir (ex-SDE28) a proposé à la commune la mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques. Le syndicat prend en charge les coûts d'investissement ; la commune met à disposition l'emplacement nécessaire et participe aux frais de fonctionnement pour un montant de 400 €/ an.

Pour réaliser l'implantation de la borne de recharge la commune doit autoriser le transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques à Energie Eure-et-Loir.

Le Syndicat propose d'implanter la borne sur une place de stationnement existante en face de la pharmacie à l'angle de la rue Pinceloup.

M. Fleury précise qu'il est défavorable à ce projet.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (1 voix contre) le transfert de compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques à Energie Eure-et-Loir.

6/ Indemnité de conseil du trésorier

Le conseil municipal doit se prononcer sur le taux de l'indemnité de conseil du trésorier de Maintenon pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017.

Un taux de 100 % représente un montant de 339.52 € brut. En 2016 le conseil avait fixé le taux de l'indemnité à 50 %.

Le Conseil municipal décide à la majorité (2 voix contre) de fixer le taux de l'indemnité du trésorier à 50 % (montant brut 166.26 €).

7/ Questions diverses

La réfection des sols de la salle de danse de la halle des sports et de la bibliothèque est commandée à l'entreprise Stéphane Forté (coût total 15671 €).

Le problème de visibilité au carrefour entre la rue d'Aligre et la rue du Clos de la Butte en sortie du parking de l'école est évoqué : la pose d'un miroir est envisagée.

Lotissement la Charmille : en attente de la validation du permis d'aménager. Les constructeurs de maisons seront reçus le 25 octobre.

Le recrutement du responsable des services techniques est en cours (les candidats seront reçus la semaine prochaine).

Les travaux du pylône Free rue Emile Milochau sont en voie d'achèvement.

Rapport annuel délégataire Veolia : les chiffres-clés du rapport 2016 sont présentés pour information aux conseillers

Service de l'eau :

Nombre d'abonnés	725
Rendement de réseau	86.1%
Volumes vendus	62145m3 (baisse de 6000m3 par rapport à 2015)

Pertes sur le réseau	Environ 10 000 m3
Nombre de branchements plomb à renouveler	36
Prix de l'eau	2.98 €/m3 (dont 1.32 €/m3 de part communale)
<u>Service de l'assainissement :</u>	
Nombre d'abonnés	632
Volumes traités	99371m3
Volumes facturés	53359m3
Curage de réseau	1 km
Prix de l'assainissement	2.66 €/m3 (dont 0.99 €/m3 de part communale)

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

M. DE ROUGE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME LECLERC

MME OURY

MME TURLIN